

**Procès-verbal de la séance du Comité Syndical
du lundi 04 mars 2024 à la salle du Musée à Yvoire
sous la présidence de Mme Valérie BAUD-LAVIGNE**

Le lundi 04 mars 2024, à 19h00, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de la mairie d'Yvoire, sous la présidence de Madame Valérie BAUD-LAVIGNE, Présidente.

Présents : Valérie BAUD-LAVIGNE, Chrystelle BEURRIER, Jean-François KUNG, Sylvia MOUCHET, Philippe BERTRAND (délégué suppléant remplaçant), Roger BÉCHET (délégué suppléant remplaçant), Aline DURET (déléguée suppléante sans voix délibérative), Patrick MATHIEU (délégué suppléant sans voix délibérative), Maude PEREIRA (déléguée suppléante sans voix délibérative).

Excusés : Emilie CREUSOT,

Absents : Emmanuelle CLETON, Stéphanie ZÉLIE (suppléante).

Invitée : Sandrine ARAGONES, Service administratif SIVU-Mise à disposition (Commune d'Yvoire)

Nombre de conseillers syndicaux en exercice 06
Nombre de conseillers syndicaux présents 06
Nombre de votants 06
Date de convocation du conseil syndical 27 février 2024

Secrétaire de séance : Sylvia MOUCHET

Madame la Présidente de séance déclare la séance ouverte à 19H30

N° 2024-001-Approbation du compte rendu de la séance du 04 décembre 2023

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Madame la Présidente demande au Comité Syndical d'approuver le compte rendu du Comité Syndical du 4 décembre 2023.

Le COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le compte rendu de la séance du 04 décembre 2023 qui a eu lieu en mairie d'Excenevex.

N° 2024-002-Projet de convention relative à l'utilisation de la salle Symphorienne d'Excenevex par les écoliers des communes d'Excenevex et Yvoire

9.Autres domaines de compétences. 9.1. Autres domaines de compétences des communes et des EPCI

Madame la Présidente informe qu'il convient de renouveler la convention entre le SIVU Excenevex-Yvoire et la Commune d'Excenevex relatif à l'utilisation des écoliers du SIVU de la salle Symphorienne durant l'année scolaire, qui prenait fin le 31 juillet 2023.

Afin de régulariser, il convient de renouveler cette convention à compter du 1^{er} août 2023 jusqu'au 31 juillet 2026 pour une participation financière de 11 euros 45 par heure d'utilisation (pour mémoire 10 euros par heure d'utilisation sur la précédente convention).

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente,

AUTORISE Madame la Présidente à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

N° 2024-003-Approbation du compte de gestion – Exercice 2023 - SIVU Excenevex-Yvoire – Budget principal

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du comptable du SGC de Thonon-les-Bains pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2024-004-Approbation du compte administratif – Exercice 2023 - SIVU Excenevex-Yvoire – Budget principal

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Sous la Présidence de Madame Chrystelle BEURRIER, Vice-Présidente du SIVU Excenevex-Yvoire, Madame la Présidente s'étant retirée de la séance au moment du vote.

Le **COMITE SYNDICAL**, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Madame Valérie BAUD-LAVIGNE, Présidente du SIVU Excenevex-Yvoire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF M14

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		20 000,00	104 183,35		104 183,35	20 000,00
Opérations de l'exercice	734 519,62	810 104,22	506 993,74	554 854,49	1 241 513,36	1 364 955,61
TOTAUX	734 519,62	830 104,22	611 177,09	554 854,49	1 345 696,71	1 384 955,61
Résultats de clôture		95 584,60	56 322,60			39 262,00
Reste à réaliser			4 778,40	80 000,00	4 778,40	80 000,00
TOTAUX CUMULES		95 584,60	61 101,00	80 000,00	4 778,40	119 962,00
RESULTATS DEFINITIFS		95 584,60	61 101,00			114 483,60

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

N° 2024-005-Affectation résultat exercice 2023 sur exercice 2024- SIVU Excenevex-Yvoire – Budget principal

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Suite au vote du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 95 584,60 €
- Section d'investissement : déficit de 56 322,60 €

Sur proposition de Madame la Présidente,

Le COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2023 comme ci-dessous :

▪ L'excédent de fonctionnement sera inscrit :
-en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 pour un montant de : 95 584,60 €

▪ Le déficit d'investissement sera inscrit au compte 001 en déficit d'investissement reporté.

N° 2024-006-Adoption du Budget primitif du SIVU Excenevex-Yvoire 2024

7. Finances locales - 7.1 Décisions budgétaires

Madame la Présidente informe l'assemblée du projet initial d'effectuer durant l'année 2024 l'extension du restaurant scolaire et du préau.

Cependant le résultat de clôture de l'exercice 2023 indique des dépenses de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter (+10,24 % de 2022 à 2023) et des recettes de fonctionnement qui augmentent que faiblement (+3,71 % de 2022 à 2023).

Le montant des travaux de l'extension du restaurant scolaire et du préau est estimé à minima à : 250 000 € HT - 300 000 € TTC,

Madame la Présidente ajoute que la participation financière globale des deux communes membres qui était de 600 000 € en 2023, devra inéluctablement augmenter pour un bon fonctionnement des services scolaires et périscolaires.

Au vu des éléments exposés, Madame la Présidente propose, pour l'année 2024, de ne pas réaliser les travaux d'extension du restaurant scolaire et du préau et d'augmenter la participation des communes membres.

Madame la Vice-Présidente ajoute qu'il faudrait communiquer auprès des habitants d'Excenevex et d'Yvoire afin d'expliquer les raisons de ne pas effectuer les travaux d'extension du restaurant scolaire du préau.

Entendu le rapport de Madame la Présidente et après avoir pris connaissance de sa proposition de budget primitif 2024 présentée en équilibre, tant en section de fonctionnement que d'investissement,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

Pour : Valérie BAUD-LAVIGNE, Jean-François KUNG, Sylvia MOUCHET, Philippe BERTRAND (délégué suppléant remplaçant), Roger BÉCHET (délégué suppléant remplaçant),

Abstention : Chrystelle BEURRIER

ADOpte le budget syndical primitif 2024 annexé, en équilibre tel que présenté par la Présidente et arrêté comme il suit :

Section de fonctionnement	893 611,75 €
Section d'investissement.....	213 650,60 €

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2024.

N° 2024-007-Participations financières 2024 des communes membres

7. Finances locales – 7.1 Décision budgétaire

Madame la Présidente propose de fixer la somme des participations financières des communes d'Excenevex et d'Yvoire pour l'année 2024 au montant de 675 000,00 euros ;

Vu les statuts approuvés en date du 16 juillet 1997, précisant notamment les dispositions de répartition des participations financières annuelles des communes membres d'Excenevex et Yvoire ;

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE les participations financières des communes d'Excenevex et d'Yvoire pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :

Participations 2024	Nb élèves	Recettes Fonctionnement	Bases Potentiel Fiscal				
	01/01/N	N-2	N-2				
Excenevex	144	1 802 779,34	2 103 785,00				
Yvoire	110	2 083 087,94	1 811 242,00				
Totaux	254	3 885 867,28	3 915 027,00				
Autres communes	22						
Total	276	3 885 867,28	3 915 027,00				
Calcul des participations communales 2024					Pour mémoire 2023		
	40%	10%	50%	Totaux			
675 000,00 €	270 000,00 €	67 500,00 €	337 500,00 €	675 000,00 €			
Excenevex	153 070,87 €	31 315,43 €	181 359,53 €	365 745,82 €	327 871,73 €		
Yvoire	116 929,13 €	36 184,57 €	156 140,47 €	309 254,18 €	272 128,27 €		
Totaux	270 000,00 €	67 500,00 €	337 500,00 €	675 000,00 €	600 000,00 €		

PRECISE que les versements des communes se feront de la manière suivante :

- 50 % au mois de mars,
- 25 % au mois de juin,
- 25 % au mois de septembre

—
La séance est levée à 20h12.
—

Valérie BAUD-LAVIGNE
Présidente du SIVU



La secrétaire de séance
Sylvia MOUCHET